



SICAF immobilière publique de droit belge  
Société faisant appel public à l'épargne  
Société en commandite par actions  
Auderghem (1160 Bruxelles), Chaussée de Wavre 1945  
RPM n° 0 455.835.167 • TVA n° 455.835.167

### **Avis relatif à l'ouverture d'une souscription publique d'actions nouvelles avec droit de préférence**

Le présent avis est donné par Befimmo SCA conformément à l'article 593, alinéa 2, du Code des sociétés. Cet avis est donné sous réserve de l'approbation du prospectus par la Commission bancaire, financière et des assurances («CBFA») et de la décision du gérant d'augmenter le capital, et ne constitue pas une offre d'acheter ou de souscrire des instruments de placement.

Befimmo SCA annonce que, sous réserve, d'une part, de l'approbation par la CBFA du prospectus relatif à l'opération et, d'autre part, d'une décision de son gérant à intervenir à cette fin le 3 juin 2009, Befimmo SCA offrira en souscription publique des actions nouvelles, avec droit de préférence des actionnaires existants, en principe du 4 juin au 18 juin 2009 inclus.

Le droit de préférence est représenté par le coupon n° 17 des actions existantes de Befimmo SCA. Les actionnaires détenant leurs actions sous forme nominative recevront de Befimmo SCA une communication les informant du nombre de droits de préférence auxquels ils ont droit ainsi que de la procédure à suivre pour exercer ou négocier leurs droits de préférence. Les actionnaires détenant leurs actions en compte-titres seront en principe informés par leur institution financière de la procédure à suivre pour exercer ou négocier leurs droits de préférence. Les actionnaires détenant des actions au porteur peuvent participer à l'offre en apportant leurs droits de préférence représentés par le coupon n° 17 au guichet de l'institution financière de leur choix selon les modalités qui seront précisées dans le prospectus. Les coupons n° 17 seront détachés en principe le 3 juin 2009 (après clôture du marché).

Les droits de préférence et les actions nouvelles seront cotés sur les marchés d'Euronext Brussels et d'Euronext Paris.

Les modalités pratiques de l'offre et les autres informations requises par la loi seront précisées dans le prospectus. Le prix d'émission ainsi que le ratio pour l'exercice du droit de préférence seront publiés sous la forme d'un supplément au prospectus au plus tard le premier jour de l'offre (soit, en principe, le 4 juin 2009).

Le prospectus qui sera approuvé par la CBFA, ainsi que son supplément, feront l'objet d'une procédure de passeport en France auprès de l'Autorité des marchés financiers («AMF»), afin de permettre aux actionnaires et aux investisseurs en France de participer à l'offre.



#### *Informations complémentaires*

Benoît De Blicq  
CEO  
Befimmo SCA  
Sicafi

Chaussée de Wavre 1945, 1160 Bruxelles  
tél. 02.679.38.60 ♦ fax 02.679.38.66  
www.befimmo.be ♦ contact@befimmo.be

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.